

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PREMIER CYCLE

DU

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ PARTICIPATIF EN ZONE NON IRRIGUÉE DANS LE CONTEXTE DE L'APRÈS-CRISE FINANCÉ AU TITRE DU MÉCANISME FLEXIBLE DE FINANCEMENT

1. La présente note d'information a été établie en application des dispositions du paragraphe 13 des lignes directrices du mécanisme flexible de financement (MFF) (document EB 98/64/R.9/Rev.1) qui stipule que "pour chaque prêt MFF et avant la fin de chaque cycle, la direction du FIDA décidera de l'opportunité de passer aux cycles suivants, de les annuler ou de les reporter et en informera le Conseil".

I. INTRODUCTION

2. L'objectif général du MMF est de donner plus de souplesse à la conception et à l'exécution des projets du FIDA, de manière à: pouvoir assortir le cadre temporel d'un projet à la réalisation d'objectifs de développement à long terme, dans les cas où il est estimé qu'une période d'exécution plus longue est nécessaire pour atteindre ces objectifs; maximiser la participation des bénéficiaires à des initiatives répondant à la demande; et renforcer le développement des capacités locales. Un prêt MFF présente les deux caractéristiques suivantes: i) un processus continu et évolutif de formulation

par la mise en œuvre de cycles distincts de trois à quatre ans; et ii) des conditions préalables bien définies, ou "déclencheurs", pour le passage aux cycles suivants.

3. La présente note d'information rend compte des progrès accomplis par le Programme de développement intégré participatif en zones non irriguées dans le contexte de l'après-crise (PIDRA) dans la réalisation des déclencheurs fixés pour le premier cycle. Elle se fonde sur les résultats du bilan à mi-parcours mené conjointement par le Gouvernement de la République d'Indonésie et le FIDA.

II. CONTEXTE

4. **Descriptif sommaire du prêt.** Le prêt qui finance le PIDRA, d'un montant de 17,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 26,43 millions de USD)¹, a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA à sa soixante-neuvième session le 4 mai 2000; il a été signé le 21 juin 2000 et est entré en vigueur le 31 janvier 2001. Le 26 avril 2001, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la supervision directe du programme. Le prêt a une durée de huit ans et comporte deux cycles distincts de quatre ans chacun. La date d'achèvement du programme est fixée au 31 mars 2009, et le prêt sera clôturé le 30 septembre de la même année.

5. **Conception du programme et portée des interventions.** En 1998-1999, époque à laquelle le programme a été conçu, le pays traversait des crises de grande ampleur parmi lesquelles la sécheresse provoquée par El Niño (qui a gravement compromis la production agricole et la sécurité alimentaire, en particulier dans l'est du pays), la crise financière asiatique et la profonde réforme politique (*reformasi*). Le PIDRA vise à réduire la pauvreté dans les zones non irriguées des provinces de Java Est, de Nusa Tenggara Barat et de Nusa Tenggara Timur. Avant la crise financière, les taux de pauvreté enregistrés dans ces provinces étaient respectivement de 11,3%, 17,6% et 20,6%. La crise a eu pour effet d'augmenter considérablement ces taux, qui se situent actuellement à 21,9%, 27,8% et 30,7%. Dans chacune des provinces, les districts et les villages ciblés par le programme sont ceux dans lesquels la pauvreté est la plus profonde et la plus répandue, ce qui confirme qu'il était justifié de les inclure dans le programme.

6. Le programme a pour objectif d'accroître de manière durable les revenus, la production vivrière et la sécurité alimentaire, et d'améliorer les conditions de vie de 100 000 ménages pauvres vivant dans la zone du programme. Les moyens retenus pour y parvenir sont les suivants: i) création de nouveaux groupements d'auto-assistance ou renforcement des groupements existants de façon à les rendre viables, autonomes et capables d'entreprendre leurs propres activités de développement; ii) promouvoir la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles; et iii) améliorer les infrastructures villageoises. Le programme s'articule autour de quatre grandes composantes: i) développement communautaire et promotion de l'égalité hommes-femmes; ii) développement de l'agriculture et de l'élevage; iii) infrastructures villageoises et gestion des sols; et iv) appui institutionnel et gestion du programme. Ces composantes visent à mettre en place un système d'appui aux groupements d'auto-assistance et à d'autres institutions populaires pour leur permettre de développer et de gérer leurs propres ressources et leur environnement en tant que fondement d'un développement durable².

III. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DU PREMIER CYCLE

7. **Appropriation.** Un montant de 7,16 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,83 millions de USD) avait été alloué au premier cycle, qui s'est achevé en décembre 2004. Le plan de financement initial prévoyait que 85,8% des coûts seraient couverts par le prêt du FIDA, 11,7% par

¹ 1 DTS = 1,51 USD en août 2005.

² Pour de plus amples détails, voir le Rapport du Président (document EB 2000/69/R.24/Rev.1).

le Gouvernement et 2,4% par les bénéficiaires, couvrant ainsi 10% du coût des infrastructures. Le programme devait donc recevoir, au cours du premier cycle, 1,15 million de USD de la part du Gouvernement et 246 000 USD de la part des bénéficiaires. En fait, le montant du prêt a été décaissé à 100% à mi-parcours, et en outre la contribution du Gouvernement a atteint 1,8 million de USD – soit une moyenne de 13,9% des coûts – y compris une contribution volontaire de 400 000 USD provenant des autorités de district. Les bénéficiaires ont apporté une contribution de plus de 900 000 USD aux travaux d'infrastructure, soit environ 41% du coût total de ces derniers, et de 650 000 USD sous forme d'épargne et d'autres ressources (intérêts des prêts, pénalités, dons, etc.) qu'ils ont déposés sur le fonds commun de leur groupement en vue d'octroyer des prêts aux membres du groupement. Les investissements réalisés au cours du premier cycle du programme sont ainsi passés de 11,3 millions de USD à 13,2 millions de USD, ramenant la part du prêt du FIDA dans le plan de financement à 74,4% (au lieu des 85,8% initialement prévus) tandis que la contribution des bénéficiaires atteignait 11,7%. L'un des points forts du programme réside dans sa forte appropriation par les communautés et par le Gouvernement. À la lumière de l'impact du PIDRA sur la pauvreté, l'organisme d'exécution du programme, c'est-à-dire l'Agence pour la sécurité alimentaire et l'autonomisation communautaire relevant du Ministère de l'agriculture, a recommandé de l'étendre pour en faire un programme national d'éradication de la pauvreté.

8. **Les institutions créées et les ressources qu'elles ont mobilisées.** Dans 237 villages, 70 sous-districts et 14 districts des trois provinces, le programme a contribué à mettre sur pied 2 068 groupements d'auto-assistance constitués de pauvres, 181 associations de développement des infrastructures villageoises et 175 associations d'aménagement des bassins versants. Les 58 760 personnes qui font partie de ces institutions ont toutes suivi plusieurs cycles de formation. Vingt-quatre modules consacrés au renforcement des capacités d'action collective et à la promotion de l'égalité entre les sexes sont venus s'ajouter aux six à dix formations axées sur l'amélioration de compétences dans des domaines très variés: aménagement des bassins versants, suivi et évaluation selon une méthode participative et auto-évaluation; création de revenus agricoles et autres qu'agricoles et développement des microentreprises; transformation et commercialisation des produits; développement de l'agriculture et de l'élevage, etc. D'après des études longitudinales, ces personnes et leur ménage bénéficient, grâce au programme et aux institutions créées dans ce cadre, d'une meilleure sécurité alimentaire et de revenus plus élevés. Elles ont été mieux armées pour gérer leurs propres ressources, mobiliser des ressources supplémentaires (à l'intérieur comme à l'extérieur du village) et établir des liens avec d'autres institutions.

9. Les groupements d'auto-assistance ont accordé à leurs membres 125 354 prêts d'un montant total de 2,47 millions de USD. Quelque 42% de ces prêts ont été utilisés pour entreprendre des activités commerciales, 22% pour des activités liées à l'agriculture, 11% pour l'achat de produits de consommation (produits alimentaires, par exemple), 8% pour l'élevage, 7% pour l'éducation, 2,8% pour des activités socioculturelles, 2,2% pour la santé, 1,4% pour la transformation des produits et 0,2% pour le remboursement de créances en souffrance. Les 3,4% restants ont été utilisés pour d'autres activités. Les pourcentages varient considérablement d'une province à l'autre, ce qui témoigne des différentes possibilités et des différences de contexte du point de vue de la culture, de l'économie et de la pauvreté.

10. L'analyse de l'usage qui est fait des prêts accordés par les groupements montre que la possibilité d'obtenir des crédits à des taux inférieurs à ceux en vigueur sur le marché du crédit permet à certaines activités économiques, comme le commerce, de devenir viables, les marges bénéficiaires attendues étant plus élevées que le taux d'intérêt pratiqué localement. Il est intéressant de noter qu'aucun des bénéficiaires n'avait pu auparavant obtenir un prêt auprès d'une banque ou d'une institution financière non bancaire.

11. Les associations de développement des infrastructures villageoises ont été en mesure de réunir des apports sous forme de matériaux et de travail, et de gérer les fonds d'un montant de 1,34 million de USD qui leur ont été confiés, en plus des 900 413 USD qu'elles avaient recueillis, dépassant

largement les 10% requis. Les rapports indiquent que le programme a permis de construire plus de 96 kilomètres de routes de desserte villageoise, 99 kilomètres de systèmes de canalisations utilisant la gravité, 127 citernes de collecte de l'eau de pluie et 55 citernes de captage de l'eau, 149 puits creusés, 48 salles de réunion et 28 centres communautaires. Les salles de réunion ont été construites avec des matériaux locaux, entièrement aux frais de la population et grâce à son travail, sans aucune contribution du programme. Les groupements d'auto-assistance, par l'entremise de leurs représentants dans les associations de développement des infrastructures villageoises, ont joué un rôle décisif dans la mise à contribution des communautés. Cette expérience fut une première pour les groupements et a renforcé leur sentiment d'appropriation. Le processus engagé par le PIDRA a conduit à un meilleur contrôle de l'affectation des ressources et de la gestion des infrastructures. Les prestataires chargés d'exécuter les travaux d'infrastructure dans certains villages ont par ailleurs été plus efficaces que dans des programmes analogues où la gestion des fonds et des contributions n'était pas confiée aux pauvres. Le fait que plus de 60 000 ménages bénéficient des infrastructures mises en place est à porter au crédit du programme.

12. Les associations d'aménagement des bassins versants et leurs différentes sections sont parvenues à mettre en place plus de 3 000 kilomètres de haies et de diguettes en galets, à aménager en terrasses près de 1 000 hectares de terres, ce qui a impliqué l'installation de 4 000 chutes et seuils transversaux. Les associations ont également planté plus de 2,2 millions d'arbres, pour le reboisement et l'horticulture. Les communautés ont aménagé et géré 30 pépinières à partir de jeunes arbres obtenus auprès du Ministère des forêts ou achetés à des pépinières privées.

13. **Formation.** Un millier de personnes environ ont reçu chaque année une formation dans six à 10 domaines différents. On comptait, parmi les bénéficiaires de ces formations, des cadres et du personnel de terrain du Gouvernement et d'ONG, ainsi que des animateurs de groupements villageois agissant pour le compte d'un bureau national du programme, de trois bureaux de coordination provinciaux, de trois ONG d'encadrement, de 14 bureaux de gestion de district et de 14 ONG de district. Ces formations abordaient des thèmes très divers: renforcement des capacités d'action collective, aménagement des bassins versants, suivi et évaluation participatifs, problématique hommes-femmes, promotion des activités rémunératrices, microentreprises et commercialisation, développement de l'agriculture et de l'élevage.

14. **Coordination et orientation.** Quelque 14 comités d'exécution de district (comprenant des représentants des bénéficiaires), 14 comités de gestion de district, trois comités consultatifs provinciaux et un comité directeur national réunissant des représentants de divers organismes gouvernementaux et d'ONG ont participé à la coordination du programme avec d'autres investissements en faveur de l'éradication de la pauvreté à tous les stades de la mise en œuvre, et au soutien des politiques publiques dans différents domaines importants pour les ruraux pauvres.

IV. RESPECT DES CONDITIONS PRÉALABLES AU LANCEMENT DU DEUXIÈME CYCLE

15. Le programme a réalisé les déclencheurs fixés pour le premier cycle comme indiqué ci-après:
- i) **Des fonds équivalant à 5 370 000 DTS auront été décaissés par le Fonds du compte du prêt³.** En décembre 2004, les décaissements s'élevaient à 7 160 000 DTS. Le programme a donc dépassé l'objectif à atteindre pour pouvoir entamer le deuxième cycle⁴. La chronologie des décaissements⁵ permet de retracer la mise en place des différentes composantes du programme au cours des années. Le PIDRA s'est d'abord

³ 75% du total des fonds affectés au premier cycle.

⁴ À l'exception du dix-septième projet d'irrigation (1982-1989), conduit dans la province de Java Est, aucun autre projet ou programme financé par le FIDA en Indonésie n'a décaissé 100% des fonds alloués. Plus remarquable encore, le PIDRA est parvenu à décaisser les fonds plus tôt que prévu.

⁵ Présenté au tableau 1 (Appendice).

concentré sur la première et la quatrième composante, établissant ses systèmes de gestion et faisant en sorte que les facilitateurs et les bénéficiaires possèdent les compétences et les capacités nécessaires à la mise en œuvre. Quand la capacité d'absorption a été suffisante, les décaissements destinés aux autres composantes ont été effectués sans aucun contretemps. La progression des niveaux de financement a largement permis de respecter les objectifs fixés dans les plans de travail et budget annuels, pour atteindre en moyenne plus de 90% des activités prévues.

- ii) **Une étude indépendante menée par une université agréée par l'emprunteur et le Fonds auront conclu à la viabilité de 75% des groupements d'auto-assistance.** Le bilan à mi-parcours a établi que 82% des groupements de Java Est, 74,5% de ceux de Nusa Tenggara Timur et 65% de ceux de Nusa Tenggara Barat étaient parvenus à un niveau moyen de viabilité de 74%, très proche du niveau recherché. Les groupements avaient pour objectif de donner aux pauvres les moyens de se prendre en charge; l'autonomie (et la viabilité) devaient être favorisées grâce à la promotion de l'épargne, la gestion des finances, l'octroi de prêts destinés à des activités rémunératrices, et des investissements en faveur du renforcement des capacités d'organisation dont les pauvres ont besoin pour gérer leurs institutions et établir des relations avec d'autres institutions. Ces objectifs ont été atteints. L'évaluation a prêté une attention particulière aux caractéristiques organisationnelles des groupements; ces caractéristiques ont été détaillées sous la forme de 16 indicateurs et figurent dans le cadre logique parmi les indicateurs d'impact⁶.
- iii) **Des systèmes d'aménagement des microbassins versants auront été adoptés par 25% au moins des villages.** Des systèmes de microbassins versants ont été adoptés dans plus de 80% des villages, grâce à la constitution d'associations d'aménagement des microbassins versants. Il a été amplement démontré que plusieurs des activités entreprises, telles que la plantation de bancouliers, de tamariniers, d'arbres fruitiers et de diverses espèces forestières auront une incidence sur la base de subsistance de la population. Elles auront aussi une influence sur la base de ressources naturelles, grâce à l'augmentation du couvert forestier, qui limite l'érosion et favorise la percolation. Il a été recommandé d'intégrer ces activités dans le processus d'ensemble de planification du développement villageois.
- iv) **Tous les rapports sur l'état d'avancement auront été présentés au Fonds dans les délais requis.** La qualité et la ponctualité des rapports sur l'état d'avancement n'ont pas été satisfaisantes au cours des deux premières années d'exécution, mais se sont sensiblement améliorées par la suite. La direction a accordé une attention prioritaire au système de suivi et d'évaluation, ce qui a permis la soumission des rapports en temps utile ou avec seulement un léger retard. Cette attention a aussi aidé à répondre à la nécessité d'intégrer à mi-parcours les indicateurs du système de mesure des résultats et de l'impact, dont le programme a déjà rendu compte.

⁶ Ces indicateurs sont les suivants: i) vision et mission; ii) condition économique des membres; iii) fréquence des réunions; iv) assiduité; v) participation des membres au partage des responsabilités; vi) règles et règlements; vii) épargne; viii) approbation des prêts; ix) remboursement des prêts; x) roulement du Fonds commun, gestion de la trésorerie, capital improductif; xi) mobilisation des ressources; xii) comptabilité, audit et pièces justificatives; xiii) formations; xiv) suivi et évaluation selon une méthode participative; xv) participation à la prise de décisions; et xvi) activités "crédit plus". Les données rassemblées pour chaque indicateur ont permis à l'équipe de ranger les groupements dans diverses catégories: "satisfaisant" (80% et plus); "moyen" (de 55% à 79%) ou "insatisfaisant" (moins de 55%). Les moyens de contrôle qui ont été utilisés par la mission et qui sont indiqués dans le cadre logique sont les suivants: i) livres comptables tenus par les groupements; ii) études longitudinales; iii) trois rapports de supervision; iv) trois rapports annuels préparés par le bureau national du programme; v) réunions de groupes de discussion; et vi) entretiens avec des membres des groupements.

- v) **L'organisme chef de file pour le programme aura établi des partenariats satisfaisants avec chacune des ONG d'encadrement et avec les ONG de district; des accords d'exécution, approuvés par le Fonds, auront été agréés concernant les activités à mener au titre du deuxième cycle du programme.** Plusieurs études indépendantes, dont une conduite par le Centre d'études du développement rural et régional de l'Université de Gadjah Mada, ont été entreprises pour évaluer la qualité du partenariat. En outre, l'équipe chargée du bilan à mi-parcours a mené des discussions avec des fonctionnaires, des dirigeants locaux et des ONG. Le partenariat a également fait l'objet de plusieurs analyses FFPM⁷ pendant les visites sur le terrain. L'évaluation aboutit à la conclusion que les partenariats existants sont satisfaisants. C'est une grande réussite pour le Gouvernement, étant donné qu'il n'avait, au moment du lancement du programme, aucune expérience de la collaboration d'égal à égal avec des ONG. Dès que l'organisme chef de file pour le programme aura reçu confirmation que le programme peut entrer dans son deuxième cycle, il s'assurera les services d'ONG nécessaires.
- vi) **L'emprunteur et le Fonds seront convenus des éventuels ajustements à apporter aux activités et aux modalités du programme recommandées à l'issue du bilan à mi-parcours et, si le Fonds ou l'emprunteur en ont fait la demande, les documents relatifs au prêt auront été amendés en conséquence.** Les recommandations découlant du bilan à mi-parcours et la conception du deuxième cycle ont été débattues et convenues avec le Gouvernement et les ONG pendant la réunion de synthèse. La prochaine étape consiste à amender l'accord de prêt.

V. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

16. L'examen des réalisations et des résultats obtenus au cours du premier cycle met en évidence des enseignements et des recommandations essentiels pour la conception et l'exécution du deuxième cycle. Il faudra notamment:

- promouvoir l'établissement de réseaux plus larges et de liens institutionnels pour permettre la croissance des groupements d'auto-assistance; faciliter la transformation des institutions villageoises par une rationalisation des groupements d'auto-assistance⁸; garantir une participation accrue des pauvres au sein des institutions villageoises et à la gestion de leurs fonds, ainsi qu'un plus grand contrôle de l'utilisation du budget, et prévoir des systèmes pour sanctionner les abus;
- favoriser l'instauration de liens durables avec les institutions financières classiques en vue d'améliorer l'accès au crédit;

⁷ L'analyse des forces, faiblesses, possibilités, menaces (FFPM) est un instrument utilisé pour évaluer la position stratégique d'une organisation et son environnement. Elle fournit des informations utiles pour mettre les ressources et les capacités dont dispose une organisation en adéquation avec l'environnement concurrentiel dans lequel elle intervient.

⁸ Il est avéré que les groupements d'auto-assistance sont des institutions et des instruments appropriés pour permettre aux pauvres de se prendre en charge. Les institutions en tant que telles ne donnent pas les moyens de l'autonomie. Elles sont d'ailleurs susceptibles de confisquer ces moyens si leur structure est inadéquate et leurs systèmes dépassés et inopérants. Cela vaut également si les institutions héritent de systèmes officiels de gestion de l'organisation et des finances imposés et normalisés. La rationalisation telle qu'on l'entend ici ne signifie pas que le courant dominant impose son système et sa culture. Bien au contraire, le programme travaillera avec les institutions officielles pour les aider à reconnaître les groupes émergents et à respecter leur mode de fonctionnement du moment que ce dernier est transparent et adéquat. Les véritables institutions populaires sont celles qui offrent aux pauvres un espace à l'intérieur duquel ils peuvent gagner en confiance et en compétences de façon à pouvoir nouer des relations avec d'autres institutions sur un pied d'égalité.

- renforcer les capacités des communautés locales sur le plan de la gestion intégrée des ressources naturelles;
- élargir les possibilités d'accroître les moyens de subsistance, donner les capacités nécessaires pour tirer parti de ces possibilités et mettre en place un cadre de politiques porteuses et favorables aux pauvres;
- intégrer les activités menées au titre du programme dans le processus d'ensemble de développement communautaire et orienter l'impact du programme dans le sens de l'équité, de la parité hommes-femmes et de la durabilité;
- augmenter les investissements destinés aux infrastructures essentielles et faire davantage appel aux compétences locales dans les activités de vulgarisation et de formation visant à renforcer les capacités utiles à la création et à l'accroissement des revenus;
- accroître l'efficacité de l'utilisation du budget, améliorer la structure organisationnelle du programme et optimiser les rôles et les fonctions selon le niveau de responsabilité et l'avantage comparatif des institutions;
- améliorer la coordination afin d'éviter qu'il n'y ait de double emploi entre les activités des comités de gestion de district et celles des comités d'exécution de district. Le comité directeur national et les comités consultatifs provinciaux doivent également obtenir de meilleurs résultats et fournir des orientations appropriées; et
- désigner, dans le contexte d'une amélioration globale des fonctions de coordination et d'orientation, une ONG d'encadrement à l'échelon national afin d'assurer une meilleure coordination entre les activités du bureau national du programme et celles des ONG locales.

17. L'expérience a montré que pour être durable, l'amélioration des capacités sociales et humaines (englobant la prestation de services sociaux) doit s'accompagner d'une augmentation des revenus et d'un élargissement des perspectives économiques. Par conséquent, l'action engagée pendant le premier cycle doit être complétée par des efforts visant à développer les moyens de subsistance durables pour les populations pauvres en adoptant une démarche qui consistera à: i) promouvoir les petites entreprises, avec notamment la diversification et le renforcement des marchés agricoles et des services financiers, les uns comme les autres ayant à présent une couverture limitée, et les activités rémunératrices⁹; ii) mettre en place des infrastructures, en particulier dans les régions qui ne sont pas actuellement desservies; iii) promouvoir une gestion intégrée des ressources naturelles par les communautés; et iv) renforcer les capacités de gestion et les compétences des individus et des institutions populaires. Ces mesures sont nécessaires pour inscrire dans la durée la disponibilité accrue d'intrants et de services importants pour les moyens économiques de subsistance des pauvres. Par conséquent, le programme devra, pendant le deuxième cycle, s'attaquer au problème de la pauvreté en créant les conditions qui permettront d'accroître les possibilités offertes aux ménages pauvres vivant sur les terres marginales d'altitude pour assurer leur subsistance et leur aptitude à en tirer parti; ils pourront de la sorte accroître et continuer d'accroître leurs revenus même après l'achèvement du programme, et l'environnement naturel sera à la fois valorisé, favorable et durable. Ces recommandations sont conformes aux recommandations découlant de l'évaluation du programme, de pays de 2003.

⁹ Les activités rémunératrices sont celles que les membres des groupements ont menées pendant le premier cycle et qu'ils poursuivront par la suite. Il s'agit d'activités modestes, à temps partiel, et n'exigeant pas de nouvelles compétences, technologies et liaisons avec les marchés; l'investissement financier requis est également modique, et les groupements peuvent le prendre à leur charge grâce au fonds commun. En revanche, les microentreprises nécessitent une injection plus importante et périodique de fonds, une meilleure gestion, de nouvelles compétences, technologies et marchés; elles sont susceptibles de se transformer en activités à temps complet, de devenir une source importante de moyens de subsistance et de se poursuivre après la fin du programme.

VI. CONCLUSIONS

18. Par sa conception, le programme était d'une grande complexité et impliquait de nombreuses innovations institutionnelles, d'où le recours au MFF pour lui ménager la souplesse voulue et la possibilité d'y apporter des changements. Des progrès notables ont été accomplis pendant le premier cycle dans la mise en place du cadre institutionnel et de planification qui permettra au programme d'atteindre ses objectifs.

19. La direction du FIDA considère qu'il existe maintenant une base solide pour poursuivre le programme. Le Gouvernement indonésien a manifesté clairement sa résolution à voir le programme réussir tout au long de son exécution, et sa volonté d'en étendre l'application à l'échelle nationale. Le FIDA s'engage à appuyer cette démarche.

TABLE 1: ANALYSIS OF DISBURSEMENTS BY YEAR

(SDR)

Category	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Civil works	-	-	186 559 40	221 716.64	43 326.46	451 602.50
Agricultural inputs and supplies	-	521.60	11 158 85	47 259.23	11 591.50	70 531.18
Vehicles and equipment	-	554 865.56	385 466 98	131 568.22	-	1 071 900.76
Technical assistance training and studies	-	356 817.89	975 955 79	958 450.79	-	2 291 224.47
Matching grants	-	-	49 640 22	242 116.97	15 327.00	307 084.19
Incremental costs – allowances	-	13 265.27	103 055 60	137 385.55	21 855.36	275 561.78
Incremental costs – monitoring, operating maintenance and office expenditures	-	174 130.03	515 564.36	396 813.26	-	1 086 507.65
Authorized allocation – special account	1 605 587.44	-	-	-	-	1 605 587.44
Total	1 605 587.44	1 099 600.35	2 227 401.20	2 135 310.66	92 100.32	7 159 999.97

TABLE 2: STATUS OF FUNDS BY CATEGORY

(SDR)

Category	% Financing		Allocated	Disbursed	% Disbursed	Committed	Total
	Foreign Exchange	Local Exchange					
Civil works	100	100	890 000.00	451 602.50	50.74	-	438 397.50
Agricultural inputs and supplies	100	100	460.00.00	70 531.18	15.33	-	389 468.82
Vehicles and equipment	100	100	1 060 000.00	1 071 900.76	101.12	-	-11 900.76
Technical assistance training and studies	100	100	2 600 000.00	2 291 224.47	88.12	-	308 775.53
Matching grants	100	100	450 000.00	307 084.19	68.24	-	142 915.81
Incremental costs – allowances	100	100	300 000.00	275 561.78	91.85	-	24 438.22
Incremental costs – monitoring, operating maintenance and office expenditures	90	90	1 400 000.00	1 086 507.65	77.61	-	313 492.35
Second cycle			10 340 000.00	-	-	-	10 340 000.00
Authorized allocation – special account			-	1 605 587.44	100.00	-	-1 605 587.44
Total			17 500 000.00	7 159 999.97	40.91	-	10 340 000.03

6